

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 17 mai 2019

4^{ème} Commission

N° CP-2019-5-4-2

Service instructeur

DSOL - Service de la tarification des
établissements

Service consulté

PARTICIPATION FINANCIERE 2019 ATTRIBUEE AUX SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR AUTONOMES POUR PERSONNES AGEES DU HAUT-RHIN

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser le paiement de la participation financière annuelle versée par le Département du Haut-Rhin aux associations gestionnaires d'un service d'accueil de jour autonome pour personnes âgées dépendantes pour un montant global de 300 300 €.

La participation financière facultative du Département attribuée aux accueils de jour autonomes a pour vocation de soutenir ces structures ne bénéficiant pas, contrairement aux structures annexées, des mutualisations liées à l'adossement à un EHPAD.

Par délibération du 6 juillet 2018, la Commission permanente a approuvé une convention type déterminant les modalités du soutien départemental à ces accueils de jour autonomes, et a attribué, dans ce cadre, une participation de fonctionnement pour l'année 2018 à l'Association pour le Développement de l'Accueil de Jour (ADAJ), à l'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD), à l'Association Georges Allimann Zwiller (AGAZ), ainsi qu'à l'Association de Soins et d'Aides Mulhouse et Environs (ASAME).

Dans la continuité de l'année 2018, cette aide financière facultative est reconduite en 2019 à hauteur de 1 650 € par place et par an.

En conséquence, le montant global de cette subvention départementale s'élève à 300 300 € pour les quatre associations concernées par ce dispositif :

- ADAJ, Association pour le développement de l'accueil de jour « Le Pfarrhüs » à KEMBS comptant 12 places, soit une participation de 19 800 €,

- APAMAD, Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile « Escapades » comptant 119 places réparties sur 8 sites géographiques (MULHOUSE, COLMAR, SAINT-LOUIS, THANN, ROUFFACH, LIEPVRE, WITTENHEIM et RIEDISHEIM), soit une participation de 196 350 €,
- AGAZ, Association Georges Allimann Zwiler « Domaine du Doppelsbourg » à HIRSINGUE comptant 27 places, soit une participation de 44 550 €,
- ASAME, Association de Soins et d'Aides Mulhouse et Environs comptant 24 places réparties sur 2 sites géographiques (MULHOUSE et ZILLISHEIM), soit une participation de 39 600 €.

Les gestionnaires sont pour chacun signataires d'une convention définissant les modalités de financement des accueils de jour « autonomes » établie sur la base de la trame type précitée, qui a été approuvée lors de la Commission Permanente du 6 juillet 2018.

La 4^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 26 avril 2019.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ✓ d'accorder, en application des conventions relatives aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin précitées, une participation de fonctionnement aux services d'accueil de jour autonomes suivants :
 - 19 800 € à l'Association pour le Développement de l'Accueil de Jour (ADAJ) « Le Pfarrhüs » à KEMBS,
 - 196 350 € à l'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD) « Escapades »,
 - 44 550 € à l'Association Georges Allimann Zwiler (AGAZ) « Domaine du Doppelsbourg » à HIRSINGUE,
 - 39 600 € à l'Association de Soins et d'Aides Mulhouse et Environs (ASAME),
- ✓ de préciser que l'octroi et le versement de ces participations sont soumis au respect de l'ensemble des clauses des conventions relatives aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin précitées.

Le montant global de 300 300 € sera prélevé sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif 2019 : I712, Chapitre 65, Fonction 538, Nature 6568.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT